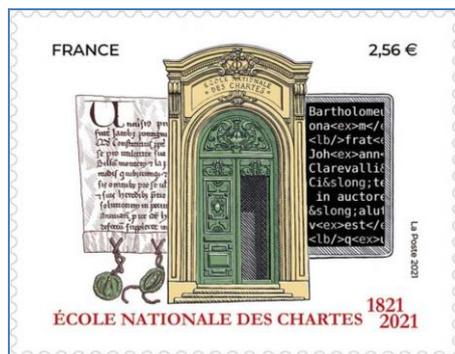


L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES 1821-2021

Le 23 février 2021, La Poste a émis un timbre à l'occasion des 200 ans de l'école nationales des chartes; L'occasion de revenir sur l'histoire de cette institution.



Les infos techniques : Création et gravure du timbre: Christophe LABORDE-BALEN, Impression: taille-douce, valeur faciale : 2,56 € (tarif 2021 d'une lettre prioritaire de 700g), tirage: 672 000 exemplaires.

Mentions obligatoires : timbre (taille-douce) : création et gravure Christophe Laborde-Balen d'après photo charte ©Archives départementales de la Côte-d'Or/ F.Petot / PS 2518, encodage de la charte ©Ademec/ Alix Chagué (2020), porte de la Sorbonne © École nationale des chartes - Cl. Myr Muratet (2014).

L'École nationale des Chartes est un grand établissement d'enseignement supérieur installé à Paris qui forme les cadres de la conservation du patrimoine, principalement écrit (archives et bibliothèques), ainsi que des chercheurs et des enseignants-chercheurs dans le domaine des sciences historiques. Cette École d'excellence, qui délivre le diplôme d'archiviste paléographe, le master et le doctorat, a été créée par ordonnance du 22 février 1821 pour assurer la transmission des savoirs indispensables à la recherche et à la lecture des documents manuscrits anciens. Depuis lors, elle constitue une institution originale par le rassemblement unique de compétences indispensables à la compréhension du passé: paléographie, diplomatique, archivistique, histoire du livre, philologie, histoire du droit, histoire de l'art, archéologie.

Au cours de ses deux cents ans d'existence, l'École a participé à tous les mouvements politiques, sociaux et culturels de l'histoire de France. Au service des archives, des bibliothèques, des musées, de la recherche et de l'université, des entreprises, ses anciens élèves et étudiants ont accompagné le développement d'une prise de conscience patrimoniale, en France et hors des frontières.

Le timbre émis à l'occasion de son bicentenaire rappelle que cette École d'excellence, longtemps installée dans les locaux de la Sorbonne (vue du portail d'entrée, au centre), a su marier la tradition et l'innovation, comme l'indiquent une charte médiévale (à gauche), tirée des fonds des Archives départementales de la Côte-d'Or dirigées par un ancien élève de l'École (charte datée de 725 et scellée de l'abbé de Cîteaux et des quatre abbés des quatre filles de Cîteaux, cote PS 2578), et son encodage numérique (à droite) réalisé par des diplômés du master « Technologies numériques appliquées à l'histoire de l'École.

Un peu d'histoire

Créée par ordonnance de Louis XVIII le 22 février 1821, l'École des chartes s'enracine néanmoins dans l'héritage révolutionnaire et napoléonien. En effet, la Révolution, avec ses confiscations, la suppression des congrégations et le transfert de compétences de l'Église à l'État, implique un changement radical y compris dans le domaine de la culture. Dès 1793, le feudiste Antoine Maugard proposait, devant le comité d'instruction publique de la Convention, un projet

d'enseignement historique et diplomatique ; celui-ci ne fut pas retenu et on oublia même jusqu'à son existence.

C'est finalement le philologue et anthropologue Joseph Marie de Gérando (1772-1842), baron d'Empire et secrétaire général du ministre de l'Intérieur Champagny, qui est à l'origine de l'institution. Il propose à Napoléon en 1807 le projet d'une école formant de jeunes savants aux travaux historiques. Ce dernier étudie avec attention la proposition, souhaitant même développer une « école spéciale d'histoire » beaucoup plus large. Néanmoins, l'envoi de Gérando en mission administrative en Italie marque un coup d'arrêt.



Baron De Gérando

À la fin de l'année 1820, Gérando convainc le comte Siméon, philosophe et professeur de droit, ancien conseiller d'État sous l'Empire et alors ministre de l'intérieur, de l'intérêt de réaliser le projet, sur le modèle des grandes écoles, pour se vouer à « une branche de la littérature française », l'étude des chartes.

Le contexte des années 1820 est favorable à la création de l'École des chartes. D'une part, l'engouement romantique pour le Moyen Âge invite à former des spécialistes capables de renouveler l'historiographie française, en se fondant sur l'étude directe des archives et des manuscrits confisqués sous la Révolution. Se fait également sentir le besoin d'entretenir une certaine branche de l'érudition, issue notamment de la tradition mauriste, en péril par manque de collaborateurs instruits dans la « science des chartes et des manuscrits ». D'autre part, la conjoncture politique du milieu du règne de Louis XVIII, marquée par le retour des Ultras et une forte remise en cause de la monarchie constitutionnelle, influe sur la création d'une institution dont l'intitulé ne pouvait que renvoyer explicitement à la défense de la Charte.



L'école s'installe à l'Hôtel de Soubise en 1846

L'ordonnance du 31 décembre 1846 réorganise profondément l'École et la scolarité pour plus d'un siècle. Les élèves, bacheliers, sont recrutés sur examen (bientôt transformé en concours) puis suivent une scolarité de trois ans. L'interdisciplinarité, caractéristique essentielle de l'École, est alors inscrite dans la réforme qui prévoit un éventail de six enseignements, dont certains ne sont encore enseignés nulle part ailleurs. Seconde innovation, une thèse d'établissement est instituée, la première soutenance publique ayant lieu en 1849. Un Conseil de surveillance est créé, composé du garde des Archives, du directeur de la Bibliothèque royale, du directeur de l'École et de cinq membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

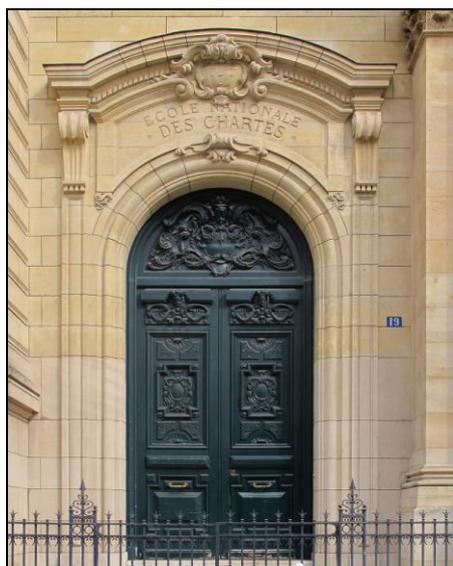
Enfin, l'école est dotée d'un nouveau statut ; elle déménage et s'installe aux Archives du royaume, hôtel de Soubise, dans le salon ovale et les salles adjacentes de l'hôtel de Clisson.



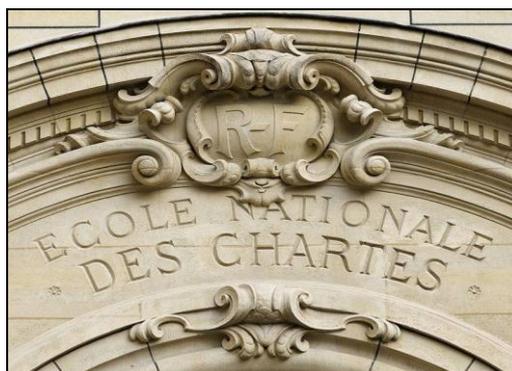
Enfin, l'école est dotée d'un nouveau statut ; elle déménage et s'installe aux Archives du royaume, hôtel de Soubise, dans le salon ovale et les salles adjacentes de l'hôtel de Clisson.



L'École déménage en 1866 à l'hôtel de Breteuil, rue des Francs-Bourgeois, dans des locaux plus adaptés, sans que cela affecte beaucoup l'enseignement. Sept chaires sont instituées par le décret du 30 janvier 1869 : paléographie ; langues romanes ; bibliographie, classement des bibliothèques et des archives ; diplomatique ; institutions politiques, administratives et judiciaires de la France ; droit civil et droit canonique du Moyen Âge ; archéologie du Moyen Âge. Mis à part des modifications de détail, elles demeurent inchangées jusqu'en 1955.



L'École (porte de la Sorbonne)



L'École nationale des chartes est une nouvelle fois déplacée en 1897 : elle s'installe alors au 19, rue de la Sorbonne, dans les locaux originaires prévus pour la faculté de théologie catholique de Paris. .



L'École a finalement rejoint en 2015 le quartier Richelieu et a pris possession de nouveaux locaux au 65 rue de Richelieu et 12 rue des Petits-Champs, Paris 2^e, pour sa bibliothèque qui a ouvert le 6 mars 2017.

